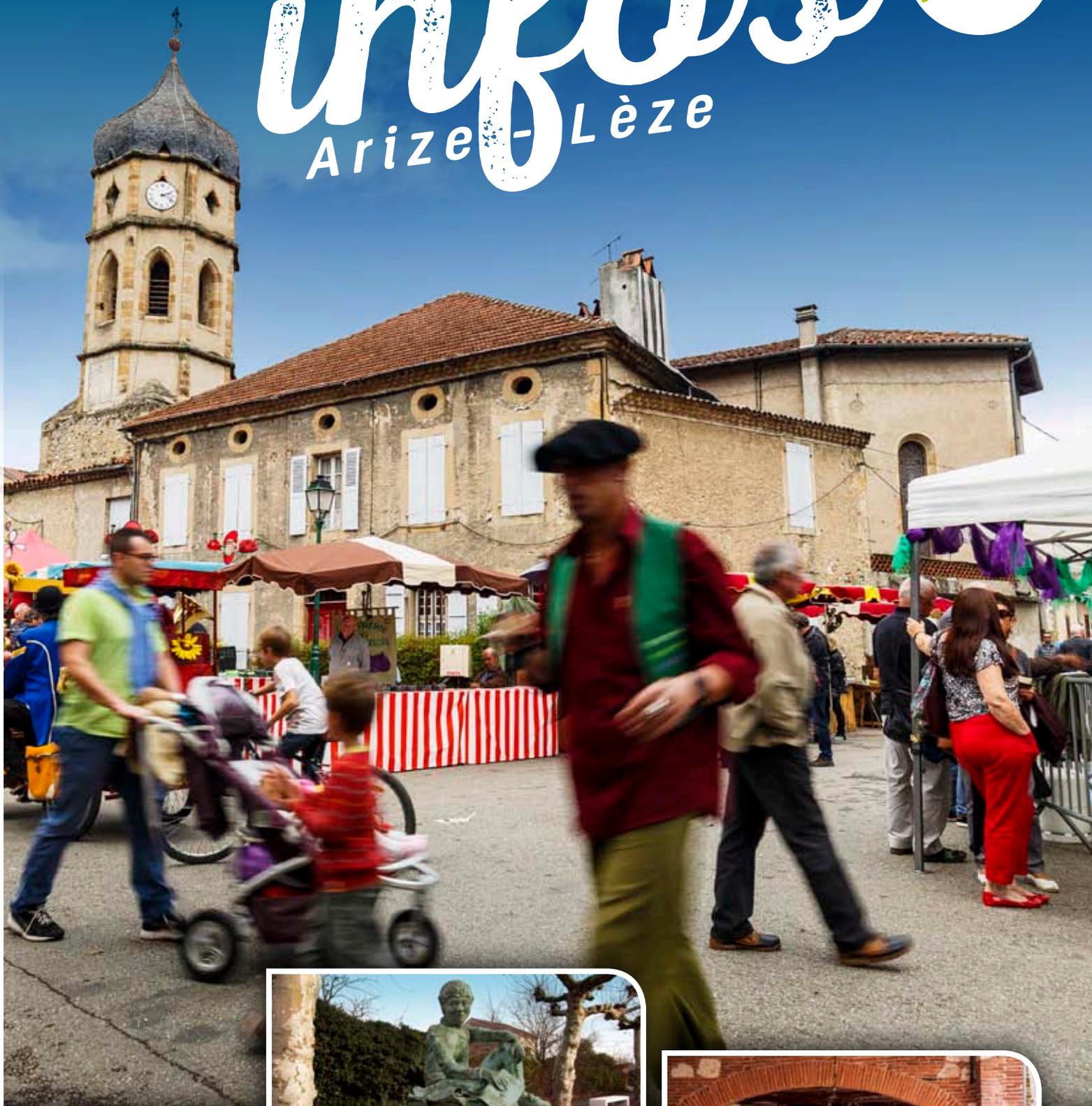


infos

Arize-Lèze

Nouvelle
formule!



DES CHOIX

Un périscolaire unifié, une réduction des déchets initiée, une voirie entretenue en régie, un soutien à l'immobilier d'entreprises.

DES AVANCÉES

Un désert médical évité, un habitat restauré, une santé financière conquise.



DES PROJETS

Une transition énergétique engagée, un urbanisme concerté, une contribution pour l'accès à la culture et à l'innovation.



05 61 68 55 90
arizeleze-accueil@orange.fr

www.arize-leze.fr

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Dans bien des domaines, de manière directe ou en soutien, la communauté de communes Arize-Lèze est aujourd'hui un acteur central de notre territoire.

Face aux grandes communes qui aspirent les services et le travail, les élus d'Arize-Lèze ont fait le choix de bâtir une collectivité dynamique, qui mutualise les forces des deux vallées, de taille à répondre aux enjeux pour lesquels nos communes sont souvent trop modestes.

Avec les élus issus de nos 27 communes, avec les Vice-Présidents, nous avons donc œuvré à l'unification du territoire, à la mise en route d'une organisation efficace au service de l'intérêt général.

Vous trouverez dans ce journal l'ensemble de nos domaines d'interventions, nos choix, les avancées et les projets.

Conscient que beaucoup reste à faire, l'Arize-Lèze est notre territoire et j'ai à cœur de le défendre.

À votre service,
Le Président
Laurent PANIFOUS



Vallées de l'Arize et de la Lèze



Sommaire

Le mot du Président	p. 2
Valorisation de 4 Bourgs Centres	p. 3
Une nouvelle organisation périscolaire	p. 4
La maison de santé en chantier	p. 6
Les dossiers environnementaux	p. 7
PLUI : un territoire uni et solidaire	p. 8
L'amélioration de l'habitat accessible à tous	p. 9
La réduction des déchets : un impératif	p. 10
Voirie : une réorganisation judicieuse	p. 12
Ponts et intempéries : des travaux lourds	p. 13
Économie : une coopération institutionnelle	p. 14
La culture : un véritable vecteur de vitalité	p. 15
Le Budget de fonctionnement	p. 16
Le Budget d'investissement	p. 18
Les budgets annexes	p. 20
Les impôts locaux	p. 22
L'Hôtel d'entreprises Arize Lèze	p. 23

Directeur de publication
Laurent PANIFOUS

Comité de rédaction
Les Vice-Présidents
et le personnel communautaire

Crédit photos
Communauté de communes Arize-Lèze ;
Office de tourisme Arize-Lèze ;
p.15 : bibliothèque du Fossat / © Michel BUC ;
p.24 : photos / © Collectif Comètes-innovation.

Conception graphique et réalisation
benjamin-babron.com

Impression : IPS Imprimerie

Tirage : 7 000 exemplaires

En couverture : Mas d'Azil, église St Étienne
et la fête de la figue / © Stéphane Meurisse.

Valorisation de 4 Bourgs Centres

Une stratégie de développement planifiée

DES PROJETS
URBAINS AMBITIEUX

Le Conseil Régional Occitanie a initié une politique « Bourg-Centre » organisant le partenariat entre la Région, la Commune et le territoire de projet en faveur du renforcement de l'attractivité et du rôle de centralité des communes engagées dans cette démarche.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs qui comporte comme socle l'expression d'une stratégie à moyen et long termes, pour les communes vis-à-vis de leur bassin de vie.

Le contrat Bourg-Centre formalise les partenariats financiers et techniques pour la mise en œuvre d'un projet de développement et de valorisation dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel.

4 centres bourgs du territoire, c'est exceptionnel, ont été retenus dans le dispositif : Daumazan sur Arize, Le Fossat,

Lézat sur Lèze et Le Mas d'Azil, la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude.

Le projet a été porté de manière collective par un argumentaire fort sur la complémentarité des spécificités des 4 communes favorisant l'émergence d'un volet communautaire.

Au-delà des projets urbains et du financement des opérations retenues, il s'agit bien ici d'une opportune réflexion intercommunale permettant de valoriser de futures actions communautaires.

Jean Claude COURNEIL
Vice-Président en charge
des affaires administratives



L'ÉTUDE

Le coût de l'étude est de 60 000 € HT, subventionné à 50 % par La Région Occitanie. La part non subventionnée est partagée entre les 4 communes. 2 bureaux d'études ont travaillé successivement au diagnostic puis à la stratégie et au programme opérationnel. Ce dernier sera rendu et validé par le comité de pilotage regroupant les partenaires institutionnels en septembre 2019. Les 4 bourgs-centres d'Arize-Lèze pourront ainsi signer leur contrat avant la fin 2019.

LE CONTRAT BOURGS CENTRES ARIZE-LÈZE

Le contrat Bourg-Centres est caractérisé par l'élaboration de fiches descriptives des actions communes ou spécifiques sur les 4 communes et développées dans le cadre de 6 axes :

Valoriser les centres et entrées de bourgs

Il s'agit ici d'un plan d'actions sur la valorisation des centres-anciens, la création de voies douces, de l'implantation d'une signalétique et de mobilier urbain, de réfection de voirie et réseaux, d'une réflexion sur l'organisation

de la circulation et du stationnement. Des opérations de reconquête par la démolition de maisons en péril ou d'îlots dégradés ont aussi été identifiées.

Habiter le territoire

Au-delà des opérations « Habitat » en cours et à pérenniser, il s'agit d'engager une véritable politique de valorisation de terrain ou de bâti par des mesures de préemption, des opérations d'acquisition foncière préalables à démolition et restructuration.

Valoriser le commerce et l'artisanat

Le programme concerne la veille sur les transmissions et reprises d'entreprises, sur les opportunités de locaux commerciaux et artisanaux, sur l'amélioration des facteurs de commercialité (installation de terrasses).

Accès équitable aux services

Des actions prioritaires ont émergé afin d'optimiser les équipements existants ou de créer de nouveaux services de santé. Des projets liés aux infrastructures sportives ont été inventoriés (construction de vestiaires ou terrains multisports, ...).

Améliorer les conditions de mobilité

Il s'agit là d'une réflexion transversale pour le développement des transports en commun, de mise en œuvre

de covoiturage, de stationnement et de cheminements doux.

Attractivité touristique et économique

Des actions communes ont été envisagées concernant notamment le développement de zones d'activités et études de reconversion des friches industrielles.

Un volet communautaire définit des actions structurantes qui relèvent des compétences de la communauté de communes. Parmi celles-ci, certaines valorisent et renforcent le rôle central des 4 bourgs-centres. Mais, en facilitant la desserte et la revitalisation des autres communes de nos deux vallées (notamment leurs cœurs de village), ces actions contribueront à un développement harmonieux impliquant la totalité du territoire. D'autres actions visent à maintenir un accès équitable et efficace de tous les habitants de nos 27 communes aux services proposés par l'Etat, la Région, le Département, la communauté de communes et les 4 bourgs-centres.

Une nouvelle organisation périscolaire

Offrir un parcours éducatif et récréatif adapté

AVEC LÉO LAGRANGE
NOUVEAU DÉLÉGATAIRE

La communauté des communes issue de la fusion a maintenant atteint son rythme de croisière. Le pôle « Enfance et Jeunesse » en est, entre autres, une démonstration flagrante d'un rapprochement réussi.

En 2018, les élus ont décidé de confier la mise en œuvre de l'animation périscolaire à l'association LÉO LAGRANGE dans le cadre d'une délégation de service public assortie d'un cahier des charges spécifique.

Fidèle au souhait du conseil communautaire et de son président, un même service est dispensé en tout point du territoire. Les activités, les accueils et séjours font l'objet régulièrement de bilans, lesquels permettent d'évaluer, en concertation avec notre collectivité, l'action menée sur le terrain. Pour la première année, ces bilans sont bons et parfaitement en adéquation avec notre politique.

Pour faciliter ces résultats, nous avons créé un véritable outil de collaboration locale capable de rassembler tous les acteurs et intervenants dans le cursus éducatif de l'enfant. Un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a été conclu entre notre collectivité, les services de l'État, l'Éducation Nationale, la CAF, le Département, la MSA... Ce document permet de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité entre l'école et les activités proposées

en dehors des temps scolaire et familial. Ainsi, la vie associative s'en trouve dynamisée, chaque enfant ayant la possibilité de s'épanouir en acquérant divers savoirs.

Notre politique consiste également à apporter le maximum de confort et de bien-être à nos enfants lors de leurs activités. D'importants travaux ont été entrepris au centre multi-accueil au Mas d'Azil, pour nos plus grands, nous avons pris l'initiative de construire une salle dédiée sur Lézat. Un cahier des charges a été défini et le projet tend à se finaliser de jour en jour.

Notre collectivité s'attache plus que jamais à offrir à chaque enfant un parcours éducatif et récréatif adapté à ses besoins. Ainsi, notre projet consiste à multiplier les possibilités d'épanouissement et de découverte. Très attachés au service public, le projet que nous avons édifié nous tient particulièrement à cœur et nous comptons nous en approprier complètement au même titre que d'autres dossiers d'investissements importants.

Roger BUFFA
Vice-Président en charge
de l'enfance et de la jeunesse



PRÉPARATION DU CARNAVAL À LÉZAT



CRÉATION D'HISTOIRES ILLUSTRÉES À SAINTE SUZANNE

UNE 1^{ÈRE} ANNÉE AVEC LÉO LAGRANGE

Nouveau gestionnaire depuis janvier 2018, l'association Léo Lagrange a dû réorganiser et mutualiser les services administratifs, des bureaux ont été aménagés au Fossat afin d'occuper une place centrale sur le territoire, de nouveaux outils de communication ont été développés en direction des parents : site internet, plaquettes, journal Léo Lien, application Kidiizz, des formations diplômantes ou qualifiantes ont été suivies par les intervenants. De nombreux projets ont été pérennisés et d'autres ont pu voir le jour dans le cadre d'activités éducatives, séjours, manifestations ou rencontres.

PRATIQUE MUSICALE

Une réflexion a été engagée afin d'évaluer l'offre sur la pratique musicale vers les enfants. L'objectif est de faciliter et développer cette pratique par l'encadrement d'actions de sensibilisation et d'initiation et par une meilleure communication avec la création potentielle d'un réseau de professionnels et amateurs.

Un groupe de travail s'est déjà réuni, il est ouvert à tout intervenant « musique » du territoire. Un questionnaire en direction des professeurs et pratiquants est en ligne jusqu'au 31 août sur le site <http://enfancejeunesse-arizeleze-leolagrange.org>

TRAVAUX SUR LA CRÈCHE

Des travaux ont été réalisés sur le Multi-accueil du Mas d'Azil pour un montant total de près de 20 807 € avec réhabilitation du préau extérieur, peinture des différentes salles d'activité, mise en place d'un système de climatisation fonctionnel et plus économique.

RÉORGANISATION SCOLAIRE

Les communes et conseils d'écoles de Lézat, Daumazan, Campagne, Les Bordes et Sabarat ont choisi pour la rentrée de septembre de reprendre un rythme de scolarité sur 4 jours hebdomadaires. Le mercredi matin étant libéré, des structures d'accueil seront ouvertes afin de répondre au besoin de garde des familles, à Lézat toute la journée du mercredi, sur Daumazan l'ALAE sera ouvert le mercredi matin et les enfants

rejoindront à midi le Mas d'Azil en navette pour passer l'après-midi. Un nouveau regroupement pédagogique vient d'être créé entre la commune de Sainte-Suzanne qui accueillera les classes maternelles et Le Carla-Bayle où les plus grands seront scolarisés. Léo Lagrange a dû restructurer ses équipes en fonction de ces nouveaux rythmes, le cahier des charges de la délégation de services a été actualisé avec de nouveaux tarifs. Cette réorganisation génère un coût supplémentaire pour la communauté de communes.

« Un nouveau regroupement pédagogique vient d'être créé... »

LES PLUS PETITS FABRIQUENT LEUR MASCOTTE



La maison de santé en chantier

Retrouver un service de santé digne de ce nom

ENGAGEMENT
ET ENTHOUSIASME

Il y a peu de temps, Le Mas-d'Azil et le territoire alentour étaient tout près du désert médical avec le départ du chirurgien-dentiste et la cessation d'activité de nos deux médecins. Grâce aux efforts de tous, nous avons pu accueillir deux nouveaux médecins qui exercent pour quelques années encore mais à temps partiel.

Lorsque j'ai présenté la situation au Président Laurent PANIFOUS et au Bureau de la communauté de communes, la réaction a été immédiate : il faut au plus vite retrouver un service de santé digne de ce nom et c'est ainsi qu'à l'unanimité, le Conseil Communautaire a voté la création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé... et je lui en suis extrêmement reconnaissant.

Ensuite, tout s'est enchaîné : les partenaires institutionnels ont répondu présent : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental... et l'Europe pour aboutir à un projet subventionné à 75 %.

Forts d'une expérience passée, c'est avec les professionnels eux-mêmes qu'ensemble nous avons construit le Projet de Santé validé en 2019 par l'Agence Régionale de Santé. Je salue l'engagement et l'enthousiasme de nos deux internes en médecine, de la chirurgien-dentiste et de leurs encadrants dans leur démarche collaborative.

Cela augure bien d'une bonne couverture médicale sur notre territoire et nous conforte dans notre démarche de SOLIDARITÉ.

Raymond BERDOU
Conseiller Départemental,
Vice-Président
de la communauté
de communes



ÉVOLUTION DU PROJET

Le bâtiment qui doit accueillir la future maison de santé a été cédé à la communauté de communes à l'euro symbolique par la commune du Mas d'Azil.

Une indivision foncière sur la cour d'accès a été formalisée afin de faciliter les règles d'entretien et de fonctionnement entre les 2 collectivités.

Ce sont 22 professionnels qui ont adhéré au projet de santé multi-sites validé par l'ARS avec de nouvelles demandes d'installations sur le site du Mas d'Azil.

La communauté de communes a dû accroître la capacité d'accueil. Un nouveau projet architectural a donc été élaboré par les architectes avec l'aménagement d'un 2^e étage et la réhabilitation des combles.

« ... 22 professionnels ont adhéré au projet de santé multi-sites... »

Le Plan de financement de l'opération a été actualisé avec un montant HT de travaux évalué à 677 000 €, des études pour 68 000 € et du mobilier pour 55 000 €, des subventions pour un montant de 600 000 € quasiment acquises.

De nombreux échanges avec les professionnels ont permis d'évaluer les loyers et une répartition des charges pour le fonctionnement de la structure.

CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Une mise en concurrence a permis de choisir les maîtres d'œuvre (cabinets ROUSSEL et CALVET de Auterive). Les études et diagnostics préalables ont été effectués.

Le lot 1 Démolition a été attribué à l'entreprise PONS de Sabarat, le chantier doit être réalisé avant fin juillet pour permettre un assèchement / assainissement de la « carcasse » durant le mois d'août.

Le dossier de marché public concernant les autres lots sera finalisé en septembre afin d'engager les travaux à partir de l'automne pour un achèvement prévu en été 2020.



Des changements de modèles de société s'imposent

Fédérer, orienter et impulser pour la transition énergétique

LA THEORIE
DU COLIBRI

ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de l'Ariège (PDIPR) est en cours d'élaboration dont les enjeux sont de garantir la qualité des itinéraires et leur pérennité, homogénéiser la signalétique et clarifier les rôles des partenaires.

Ce plan est élaboré en associant les acteurs et structures investis dans la réflexion pour valider les itinéraires présentant une valorisation patrimoniale, paysagère, sportive, culturelle et touristique, en cohérence avec la fréquentation et la législation.

IRISSE assure l'entretien du réseau pour un coût de 40 000 € avec une subvention départementale prévisionnelle de 12 000 €.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

La communauté de communes participe à la démarche du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE 09) relative à l'accompagnement et au soutien technique et financier du développement des ENR thermiques (bois-énergie, réseaux de chaleur, solaire thermique, géothermie...).

Le SDE09 propose une expertise pour l'accompagnement dans un objectif global de performance et de qualité avec un contrat qui permet d'obtenir des subventions pour les études et pour l'investissement.

Un diagnostic va être engagé sur les stratégies et les actions partagées, en termes de production et de consommation avec un rendu prévu pour le printemps 2020 pour servir des actions concrètes et réalistes.

Depuis l'avènement industriel, la température moyenne s'est élevée de 1°C (+ 2 à 4°C dans les pôles). Face au déni de certains responsables politiques climato-sceptiques et les accords de libre-échange climaticides, la pire trajectoire de gaz à effet de serre (+5°C à la fin de ce siècle) est envisageable. +5°C, c'est l'écart qui nous sépare de la dernière période glaciaire ! C'est dire si les changements qui s'opèrent sont d'une rapidité et d'une intensité sans précédent aux échelles géologiques ; sans oublier qu'ils devront être gérés à l'échelle d'une population de près de 10 milliards d'individus.

À aujourd'hui, le compte des engagements nationaux « COP 21 » n'y est pas pour contenir la barre des « 2°C ». Si le réchauffement est global, il touche en premier lieu les populations les plus vulnérables alors qu'elles sont les moins émettrices ! Dit autrement, l'accompagnement solidaire et social des populations fragilisées est indissociable des changements de modèles de société qui s'imposent : sobriété et efficacité énergétique, décarbonation des ressources, ENR, les évolutions technologiques ne régleront pas tout.

À l'échelle de notre territoire, telle la « théorie du colibri », nous pouvons et devons agir pour prendre à bras le corps les causes et les conséquences du changement climatique. Il en va de l'environnement, de l'économie, de la concorde sociale, du cadre de vie, de la santé...

Notre communauté de communes a la capacité de fédérer, orienter et impulser des projets de transition énergétique ; elle y est résolument engagée. À chacune et chacun d'y prendre sa part pour servir et élever les consciences en direction, notamment, des générations futures.

Yvon LASSALLE, Vice-Président
en charge des sujets Environnement



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La communauté de communes, en partenariat avec le PNR, a engagé une démarche de fond à l'adresse des populations avec le concours des acteurs et des citoyens pour un travail méthodologique portant sur les diagnostics, les stratégies et les actions pour mettre en synergie les enjeux paysagers et énergétiques.

Les premiers travaux sont retranscrits sur le site internet du PNR. Ils concernent les profils et trajectoires sur diverses thématiques : habitat, ressources et productions locales, sobriété énergétique, mobilité, pratiques agro-écologiques, forêt, biodiversité, vulnérabilité, santé... Il est possible de s'impliquer dans la démarche, contact : l.chevallard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

« ... avec le concours des acteurs et des citoyens pour un travail méthodologique... »



Un territoire plus uni et plus solidaire

Enjeux d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

UN GRAND MOMENT DE CONCERTATION

Un PLUI Arize-Lèze, c'est une formidable occasion pour réfléchir ensemble au devenir de notre territoire : nos 27 Conseils Municipaux, nos professionnels de santé, de l'agriculture, nos enseignants, nos artisans, nos commerçants, nos industriels, nos nombreuses associations culturelles, sportives ou de loisir, ... , tous les citoyens, en somme, vont être conviés pendant trois ans à participer à l'élaboration d'un règlement d'urbanisme. À l'issue de ce processus, les règles d'urbanisme seront les mêmes pour tous mais ce seront toujours les maires de nos communes qui délivreront les permis de construire.

Ainsi, nous aurons décidé ensemble où il est le plus pertinent de développer des zones d'activités, d'installer de nouvelles zones à urbaniser, comment et où implanter des cheminements doux, quels paysages et quelles

perspectives protéger, comment pérenniser les surfaces nécessaires à l'activité agricole, comment gérer l'espace de façon économe afin de maintenir un environnement préservé, comment donner une vraie impulsion à une conception plus collective et conviviale des transports...

Nous allons faire tout cela ensemble et bien plus encore. Ne ratons pas ce grand moment de concertation et mettons toutes les chances de notre côté pour renforcer notre territoire et le rendre plus uni et plus solidaire.

Christian MOIROT
Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat



UN PLUI, POURQUOI ?

Le conseil communautaire du 26 juin 2019 a prescrit, à l'unanimité, la révision du PLUI pour une extension sur le territoire Arize Lèze, cette révision comporte des avantages à plusieurs niveaux :

- Rendre possible une correction, une actualisation et une optimisation des documents d'urbanisme actuels.
- Permettre à des communes soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) de se doter d'un PLU.
- Permettre d'adapter tous les documents d'urbanismes, aux besoins du territoire en fonction des évolutions du contexte ou des projets communaux ou intercommunaux.
- Bénéficier de subventions à un niveau élevé de l'État et du Conseil départemental pour une démarche engagée en 2019.

- Faire cesser une situation anormale dans laquelle la communauté de communes finance et gère actuellement les modifications de documents d'urbanisme communaux.

REVITALISATION D'UN CENTRE ANCIEN EN ZONE INONDABLE

En partenariat avec la communauté de communes et le PNR, la municipalité de Sabarat a accueilli des étudiants en Sciences Po et école d'architecture pour élaborer un projet urbain, architectural et paysager sur la revitalisation des centres-bourgs. Cet atelier réalisé

avec les acteurs locaux et les habitants avait pour objectif la mise en œuvre de scénarios destinés à redonner vie au centre du bourg.

Les étudiants sont allés à la rencontre des habitants et acteurs locaux pour recueillir leurs attentes, idées et initiatives, ils ont encadré des moments d'échanges et de discussions pour construire de manière participative les projets au plus près des réalités locales.

Des panneaux descriptifs ont été conçus, une exposition itinérante sera présentée dans toutes les communes intéressées.

CARTE 3D DE SABARAT



« Le conseil communautaire du 26 juin 2019 a prescrit, à l'unanimité, la révision du PLUI... »

L'amélioration de l'habitat accessible à tous

Un bilan de première année du PIG très encourageant

PLUS D'1 MILLION DE TRAVAUX ENGAGÉS

LES RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ANNÉE

234 contacts ont été établis par le bureau Altair qui a réalisé 99 visites à domicile dont 67 propriétaires occupants et 32 logements locatifs. 45 dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des financeurs dont 39 propriétaires occupants et 6 logements locatifs. La communauté de communes finance l'animation du programme et accorde des subventions aux propriétaires. Environ 1 million € TTC de travaux générés par les demandes d'amélioration de l'habitat avec 456 907 € d'aides publiques

Le bilan de la 1^{ère} année du Programme d'Intérêt Général confirme l'intérêt de l'opération, tant sur le nombre de contacts établis que sur le volume de dossiers de demande de subvention déposés auprès des financeurs.

Il s'agit d'un programme ambitieux avec une forte valeur sociale permettant l'amélioration des logements privés notamment pour les ménages les plus fragiles, avec pour objectifs :

- l'amélioration de la performance énergétique et la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'adaptation aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou personnes âgées ;
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.

Dans un contexte d'augmentation des coûts des énergies et de vieillissement de la population, ce programme répond distinctement aux besoins des habitants de nos vallées et plus particulièrement à ceux qui ont des revenus modestes pour leur permettre d'engager des travaux.

Lylie DESCUNS, Vice-Présidente en charge des affaires sociales



UN PLAFOND DES RESSOURCES POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

L'éligibilité des demandes est notamment conditionnée par vos revenus qui ne doivent pas dépasser les montants ci-dessous :

LE MÉNAGE	RESSOURCES « TRÈS MODESTES »	RESSOURCES « MODESTES »
1 personne	14 790 €	18 960 €
2 personnes	21 630 €	27 729 €
3 personnes	26 013 €	33 346 €
4 personnes	30 389 €	38 958 €
5 personnes	34 784 €	44 592 €
Par personne sup.	+ 4 385 €	+ 5 617 €

Ces montants sont des «revenus fiscaux de référence» indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour les propriétaires bailleurs qui montent des dossiers d'aide aux logements locatifs, ce sont les loyers et les ressources des locataires qui sont plafonnés selon des critères établis par l'ANAH.

N'hésitez cependant pas à venir vous renseigner lors des permanences.

LES PERMANENCES

Les permanences mises en place en Mairie pour vous conseiller et vous accompagner (sans rendez-vous) :

- 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 11h30 au Fossat ;
- 3^e mercredi du mois de 9h30 à 11h30 au Mas d'Azil ;
- **et nouveauté à compter du 26 juillet ! 4^e vendredi du mois de 9h30 à 11h30 à Daumazan sur Arize.**

N'hésitez pas à venir vous renseigner sur cette opération. Altair vous accompagnera pour mobiliser les aides mises en place : un vrai service de proximité encore affirmé avec la mise en place de la 3^e permanence à Daumazan sur Arize !

Au-delà des conseils techniques et financiers sur les projets d'amélioration de l'habitat, Altair assure un accompagnement numérique sur le dossier de demande de subventions pour l'inscription sur la plateforme de l'ANAH et son utilisation au cours du projet.



La réduction des déchets : un impératif

Une solution : s'équiper en bac individuel

MODIFIER
NOS HABITUDES

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, les deux intercommunalités Arize-Lèze ont fusionné pour devenir la Communauté de Communes Arize Lèze. Cette intercommunalité est l'occasion de mutualiser nos forces et d'assurer une meilleure gestion des deniers publics.

Afin de mettre en place un service commun de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire, nous avons ainsi décidé de confier la gestion au SMECTOM du Plantaurel.

La cible est d'être à la fois plus efficaces et plus écologiques et de répondre à un objectif impératif de réduction des déchets. Une campagne de sensibilisation au tri et de distribution de bacs individuels, organisée par le SMECTOM, s'est déroulée du 20 Mars au 06 Avril 2019 dans les locaux loués par la communauté de communes à le FOSSAT. Vous avez été nombreuses et nombreux à y participer. Votre adhésion confirme votre engagement et votre motivation à la réussite de cet objectif ambitieux et nécessaire pour la préservation de la nature.

Depuis le 1^{er} Avril, une nouvelle organisation nous permet de diminuer la fréquence des tournées avec des camions bi compartimentés qui collectent à la fois les OMR et les poches jaunes.

Cette nouvelle organisation nous oblige à changer nos habitudes et à nous adapter à la pratique du geste citoyen. Ce geste citoyen, nous allons devoir impérativement le mettre en pratique dans notre intérêt et surtout celui de nos enfants et des générations futures.

Je vous remercie de votre participation à cette démarche d'intérêt général et restant à votre écoute.

Francis BOY
Vice-Président
en charge des déchets



GESTE DE COMPOSTAGE

ÉQUIPEMENT EN BAC INDIVIDUEL

Une campagne de distribution de bacs roulants individuels a été organisée fin mars. Cette opération a exigé quelques contraintes matérielles pour certains et a généré une modification dans les habitudes, elle était pourtant nécessaire.

La plupart des foyers de l'Arize-Lèze sont aujourd'hui équipés. Pour autant, pour les habitants qui ne possèdent pas encore leur bac individuel ou leur kit de compostage et pour ceux qui ont besoin d'un badge d'accès pour les bornes aériennes à déchets ménagers, il est toujours possible de s'équiper.

Les agents du SMECTOM accueillent les citoyens tous les mercredis de 7 h à 12 h et de 13h30 à 15 h, dans les locaux situés derrière le siège de la Communauté de Communes Arize-Lèze, route de Foix au Fossat.

Renseignements : 05 61 68 02 02

« Ce geste citoyen [...] dans notre intérêt et surtout celui de nos enfants et des générations futures... »

Le tri des déchets : mode d'emploi



Les emballages recyclables



ou

Tous les papiers



Bouteilles et bocaux



Les textiles



Avec un composteur, je réduis le contenu de ma poubelle de 30 % !



Puis-je installer un composteur dans mon petit jardin ?
Besoin de conseils pour un composteur en pleine forme ?
Besoins d'infos ?

www.smectom.fr ou 05 32 39 10 04

Vous n'avez pas de jardin mais vous voulez composter ?

C'est possible grâce au compostage partagé !

06 86 44 65 68
compostage.partage@smectom.fr

LES MISSIONS PRINCIPALES

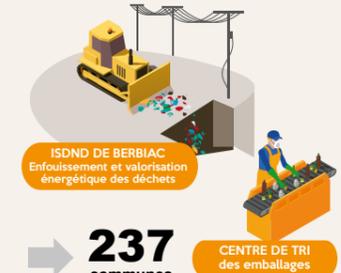
DU SMECTOM DU PLANTAUREL

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif



149 communes

Traitement des ordures ménagères



ISDND DE BERBIAC
Enfouissement et valorisation énergétique des déchets

237 communes

CENTRE DE TRI des emballages

46 600 tonnes de déchets enfouies à Berbiac en 2018

33 000 tonnes seulement pourront être enfouies en 2019

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES



Jusqu'à 450 € d'amende forfaitaire

// SCÈNE D'INCIVILITÉ //

Tout dépôt non réglementé de déchets sur la voie publique est strictement interdit. Les contrevenant-es sont passibles d'une amende et de la confiscation du véhicule ayant servi à transporter les déchets.

HORAIRES DÉCHÈTERIES

LE FOSSAT // LÉZAT-SUR-LÈZE // LES BORDES-SUR-ARIZE

du mardi au samedi :

8h - 12h / 14h - 16h15 (17h30 le samedi)

Mes déchets sont collectés quel jour ?
J'ai des questions sur les déchets ?
Je veux des sacs jaunes, un composteur.



contact@smectom.fr
05 61 68 02 02

www.smectom.fr

Une réorganisation judicieuse du fonctionnement

La rentabilité des travaux réalisés en régie

UN CHOIX
AUDACIEUX RÉUSSI

Depuis 2017, la communauté de communes Arize-Lèze a pris à sa charge la majorité des chemins communaux des 27 communes qui la composent, soit plus de 370 km. La voirie du centre des villages reste à la charge des communes, de telle sorte que les Conseils Municipaux puissent les mettre en valeur selon leurs projets.

En 2018, l'équipe voirie de la communauté de communes, que je tiens à féliciter pour la qualité et la rigueur de son travail, a réalisé la réfection d'environ 37 km de chemins comme en 2017 (les travaux sur l'Arize avaient été effectués par une entreprise privée).

C'est une charge importante pour la communauté de communes, en effet cela représente, pour 2018, environ 13 % de son budget de fonctionnement.

Le travail en régie effectué par les agents du service voirie a donc permis, à surface équivalente, en 2018 de réaliser une économie de 39 % par rapport à 2017. Les élus délégués communautaires ont fait un choix audacieux pour ce mode opératoire, ce choix est résolument judicieux.

François VANDERSTRAETEN
Vice-Président en charge
de la voirie et des travaux



DÉFINITION INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE VOIRIE

La communauté de communes a validé, en séance du conseil du 20 décembre 2018, la définition de l'intérêt communautaire sur la compétence « Voirie ». Il s'agissait de définir la ligne de partage entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent dans les communes.

Travaux d'intérêt communautaire
Création, entretien et aménagement
Il s'agit des actions qui permettent de garder la voie conforme à son utilité normale, suivant un programme annuel de grosses réparations, à savoir : remise en état de la chaussée, préparation sur les accotements et dépendances, réparation ou reconstruction des ouvrages d'art.

Gestion de crises

Il s'agit des travaux et interventions à effectuer suite à des intempéries, à savoir : évacuation de boues, curage, nettoyage, restauration de fossés, accotements, talus, déblaiements, enrochement, réparation de murs de soutènement, clôtures et murets et réfection du revêtement de chaussée.

Les actions à réaliser par la commune

Il s'agit de nettoyage courant des accotements et dépendances qui permettent une sécurité et une libre circulation, à savoir : élagage et abattage d'arbres, ramassage de branches, débroussaillage des accotements, balayage de chaussée, curage de fossés, déneigement

De plus, concernant le rebouchage des « nids de poules », les délégués communautaires ont validé le principe que les communes équipées gèrent l'intervention en direct avec l'enrobé à froid fourni gracieusement par la communauté de communes et pour les petites communes non équipées, l'intervention est réalisée par l'équipe en régie.



ÉVOLUTION DES TRAVAUX SUR LA VOIRIE

Statistiques travaux de réfection (hors épareuse et prestations aux communes)

TRAVAUX	BILAN 2017			BILAN 2018	PROGRAMME 2019
	En régie	Entreprise privée	Régie + privé	En régie	En régie
Surface enduit	54 000 m ²	38 000 m ²	92 000 m ²	120 800 m ²	136 500 m ²
Linéaire enduit	17 km	12 km	29 km	37 km	42 km
Curage de fossés	9 km	/	9 km	15 km	20 km
Ouvrages hydrauliques	24	/	24	10	9
TOTAL TTC	567 000 €	345 000 €	912 000 €	731 245 €	878 050 €

Des événements exceptionnels à assumer!

Répondre à l'imprévu pour privilégier la sécurité

SOLIDARITÉ
COMMUNALE

GESTION DES INTEMPÉRIES 2018

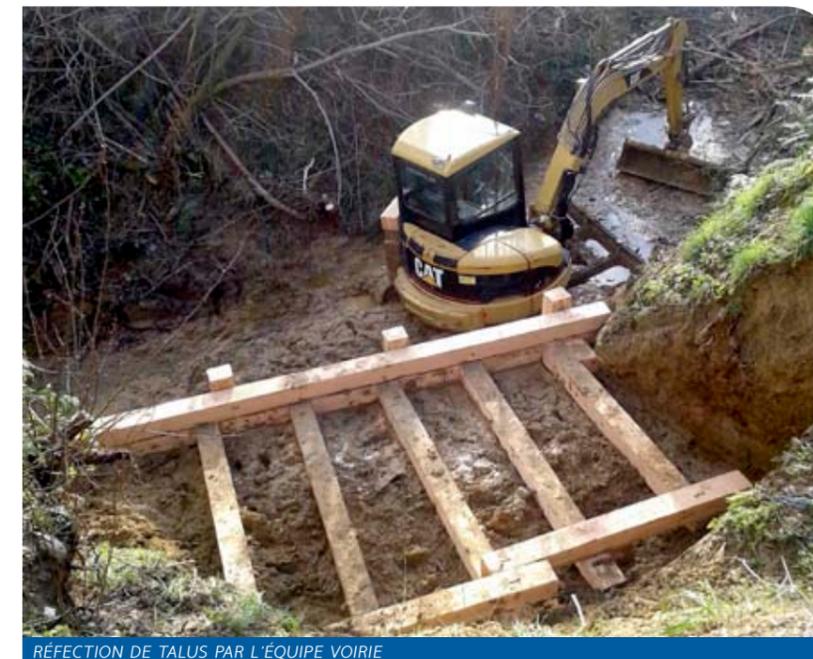
Le 16 juillet 2018, suite à des orages d'une rare violence, le secteur Arize Lèze a été durement impacté et plus particulièrement les communes de Lézat et de Saint-Ybars avec des routes devenues impraticables.

Au regard de l'urgence des travaux à effectuer et en raison des impératifs de sécurité, la communauté de communes a dû gérer la crise en deux temps :

- l'équipe voirie a effectué, en urgence, les opérations de nettoyage et d'enduit ponctuel afin de rétablir la circulation ;
- dans un deuxième temps, des entreprises spécialisées (CROATP, NAUDIN et COLAS) ont été consultées, elles ont réalisé des travaux d'enrochement, de curage de fossés et sur ouvrages hydrauliques pour un montant de 405 227 € TTC.

Des dotations de solidarité de l'Etat et de la Région Occitanie devraient être accordées pour un taux maximum global de 45 % sur le montant HT des travaux.

TRAVAUX COORDONNÉS
ENTRE RÉGIE ET ENTREPRISE PRIVÉE



RÉFECTION DE TALUS PAR L'ÉQUIPE VOIRIE

TRAVAUX SUR OUVRAGES D'ART

Réfection d'un 2^e pont à Pailhès

Un 2^e ouvrage d'art doit être restauré en urgence sur la commune de Pailhès, il s'agit d'un pont desservant le chemin de Goute Longue. Les travaux qui seront réalisés par l'entreprise CROATP concernent le renforcement de l'Intrados pour un montant de 25 000 € HT.

Reconstruction du pont de Montbrun à Daumazan

La société GETEC a été choisie pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération, l'étude de sol sera réalisée durant l'été par le Bureau ALIOS.

Les travaux sont prévus pour l'automne 2019, après la démolition du pont existant l'installation d'une passerelle temporaire sera nécessaire. La zone sera asséchée avec un batardeau suivant les prescriptions de la police de l'eau. Le nouveau pont devrait avoir une portée de 16 mètres sans appui dans la rivière avec une largeur de 5 mètres, il sera conçu pour un passage de tout type de Poids lourds.

« 25 municipalités ont adhéré à ce mécanisme de financement solidaire... »

FINANCEMENT SOLIDAIRE DES PONTS ET INTEMPÉRIES

La reconstruction ou la restauration de ponts et les travaux suite à intempéries sont de nouvelles dépenses imprévues qui doivent être assumées par la communauté de communes.

Il a donc été décidé par le conseil communautaire de financer ces opérations par le mécanisme des Attributions de Compensation à hauteur de 10 € par an et par habitant à charge des communes permettant ainsi de provisionner pour répondre à ces dépenses imprévues. 25 municipalités ont adhéré à ce mécanisme de financement solidaire, seuls les conseils municipaux du Carla Bayle et de Sainte Suzanne n'ont pas souhaité apporter leur contribution.

Une coopération institutionnelle

Un soutien financier et technique aux entrepreneurs

ACTIONS CONCRÈTES
ET SIGNIFICATIVES

La loi Notre, en attribuant la compétence économique au Conseil Régional et aux communautés de communes, a consacré le niveau territorial de l'action opportune au plan de la planification et des grands projets, et au niveau des territoires de vie, les niveaux opérationnels.

La mise en œuvre de la fusion des communautés d'Arize et de Lèze a d'abord obligé de traiter les dossiers d'urgence, très chronophages. Ainsi, la mise en œuvre concrète de la compétence économique n'a pu pleinement se déployer, même si des actions concrètes et significatives ont eu lieu.

Cette mise en œuvre nécessitera une analyse profonde des besoins du territoire, pour dégager des capacités d'anticipation et de planification. Ce sera pour cette question un enjeu territorial de la prochaine mandature.

Jean-François VIE
Vice-Président
en charge
de l'économie



« ... la Communauté de Communes mandate l'Agence Ariège Attractivité pour réaliser l'instruction des demandes de subvention... »

AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La Loi Notre de 2017 a donné un rôle clé de chef de file aux communautés de communes en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. Pour l'assumer, la Communauté de Communes mandate l'Agence Ariège Attractivité pour réaliser l'instruction des demandes de subvention.

Dans un premier temps, les projets des entreprises industrielles, artisanales ou touristiques sont expertisés par les conseillers de « AAA » qui déterminent les aides potentielles, suivant des critères spécifiques élaborés par le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

La communauté de communes peut, dans un deuxième temps, délibérer et accorder une aide déclenchant la participation des partenaires cofinanceurs.

2 structures ont déjà bénéficié de ces aides :

- l'entreprise JPS Lait à Lézat concernant la construction d'un bâtiment industriel pour un coût total de 1 800 000 € avec 1,5 millions d'€ d'aides de La Région, 180 000 € du Département et 180 000 € de la communauté de communes.
- le Gîte de Sarradas au Mas d'Azil pour les travaux de création d'un meublé de tourisme et Plus-Produit pour un coût total de 53 790 € avec 13 447 € d'aide du Département.

GÎTE DE SARRADAS



PARTENARIAT AVEC LES CONSULAIRES

Une convention de partenariat portant sur le développement de l'artisanat vient d'être signée entre la Chambre de Métiers de l'Ariège et la Communauté de Communes Arize Lèze. C'est dans ce cadre qu'une conseillère de la Chambre de Métiers assure

une permanence régulière à l'hôtel d'entreprises de Lézat afin de recevoir les porteurs de projets d'entreprises. Contact Chambre de Métiers : 05 34 09 88 00.

Des partenariats de coopération avec la chambre d'agriculture et la Chambre de commerce sont également en cours d'élaboration.

La culture : un véritable vecteur de vitalité

Privilégier l'esprit d'ouverture, de partage, de fraternité et de tolérance

CULTUREZ-VOUS !

Améliorer les conditions d'accès des publics à l'offre culturelle, soutenir la création artistique, développer les équipements structurants et renforcer le maillage culturel du territoire : la communauté de communes place la culture comme un véritable vecteur de vitalité, de vivre ensemble, de découverte et d'échanges, avec le Réseau de bibliothèques Arize-Lèze, le soutien aux associations culturelles ou la mise en place d'une offre pour la jeunesse en collaboration avec Léo Lagrange...

En continuant à placer la Culture, sous toutes ses formes et dimensions, au cœur du projet intercommunal, c'est

privilégier l'esprit d'ouverture, de partage, de fraternité, de tolérance : autant de repères et de valeurs plus que jamais nécessaires en ces temps où nous assistons aux effets dévastateurs de l'obscurantisme et du fanatisme partout dans le monde.

L'ouverture d'esprit demeure essentielle, alors n'hésitez pas, culturez-vous !

Laurent MILHORAT,
Vice-Président en charge
de la culture et de l'information



LE FOSSAT INTÈGRE LE RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES

Le réseau des bibliothèques Arize-Lèze s'est agrandi en intégrant début 2019 la bibliothèque du Fossat. De septembre 2018 à mars 2019, les équipes bibliothécaires ont travaillé à l'informatisation de près de 2 500 livres, à la formation des bénévoles et au réaménagement d'une partie des collections.

L'acquisition de mobilier supplémentaire a permis d'améliorer la présentation des collections et d'augmenter l'offre en BD pour adulte, documentaires adulte et jeunesse et albums enfant. Du mobilier a été réaffecté aux DVD et CD dont le nombre a augmenté.

BIBLIOTHÈQUE DU FOSSAT :
LES BACS CD ET DVD



Un premier fonds d'ouvrages en langue étrangère a été constitué.

Les usagers ont désormais accès, gratuitement, à un service de lecture public constitué de 46 000 documents, livres, CD, DVD, partitions... sur l'ensemble du réseau de 5 bibliothèques et accessibles via le catalogue et la carte de lecteur unique communs



LE NOUVEAU RAYONNAGE DES LIVRES

Des services numériques en ligne sont offerts : vidéo à la demande, presse en ligne illimitée, plateforme de musique, modules d'autoformation.

Renseignements :

- <http://bibliotheques.arize-leze.fr>
- Tel. 05 34 01 77 69
- bib.lefossat@hotmail.fr

« ... 3 chapiteaux mis à disposition des associations... »

SOUTIEN À L'ÉVÈNEMENTIEL ASSOCIATIF

La communauté de communes peut accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire dans le cadre d'une dynamique culturelle, sportive ou sociale, leur attribution est facultative, précaire et conditionnelle.

Un règlement définit les conditions générales d'attribution, la procédure de dépôt et d'instruction des dossiers, les modalités de paiement et d'information du public, il est disponible sur le site internet communautaire.

La communauté de communes possède 3 chapiteaux mis à disposition des associations pour l'organisation de leurs manifestations.

Un contrat doit être conclu afin de caractériser le descriptif de la location et sa durée.

Il est rappelé que le montage et démontage des chapiteaux doivent être coordonnés et encadrés par un agent communal ou intercommunal agréé, ils doivent être effectués par une équipe de six personnes au minimum mobilisée par le locataire ou la commune d'accueil.

Budget Principal

Section fonctionnement du budget primitif

PRÉVISIONNEL 2019

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BP

PÔLE TECHNIQUE	815 771 €
Fonctionnement véhicule et bâtiments	268 614 €
Fournitures travaux voirie	450 000 €
Entretien chemins de randonnée	40 057 €
Animation Programme d'Intérêt Général	57 100 €

PÔLE ADMINISTRATIF ET BIBLIOTHÈQUES	84 704 €
Charges de fonctionnement (hors agents)	50 604 €
Frais de communication	34 100 €

PERSONNEL, ÉLUS ET TRÉSORIER	960 275 €
Traitements, déplacements, formations...	892 254 €
Indemnités et cotisations des élus	60 800 €
Indemnités perceuteur et honoraires divers	7 221 €

REVERSEMENTS	746 443 €
Attribution de compensation communes	511 049 €
Fonds National Garantie des Ressources	17 181 €
Loyers et taxes EHPAD Daumazan et Le Mas	218 213 €

ÉQUILIBRE BUDGETS ANNEXES	1 028 694 €
Déficit budget Zone d'Activité Lézat	12 848 €
Déficit budget Enfance Jeunesse	914 351 €
Déficit budget Pôle d'Innovation Lézat	95 617 €
Déficit budget Transport à la Demande	5 878 €

PARTICIPATION AUX SYNDICATS	1 831 530 €
SMECTOM: Collecte et traitement Arize Lèze	1 377 034 €
Syndicat de rivières SMIVAL et SMBVA	53 619 €
PETR + PNR + SDE 09	14 487 €
SDIS: Service Incendie Secours	386 390 €

SUBVENTIONS	212 629 €
Subventions associations et manifestations	50 003 €
Subventions CLIC, Office de Tourisme, AAA	137 626 €
Reversement de la taxe de séjour	25 000 €

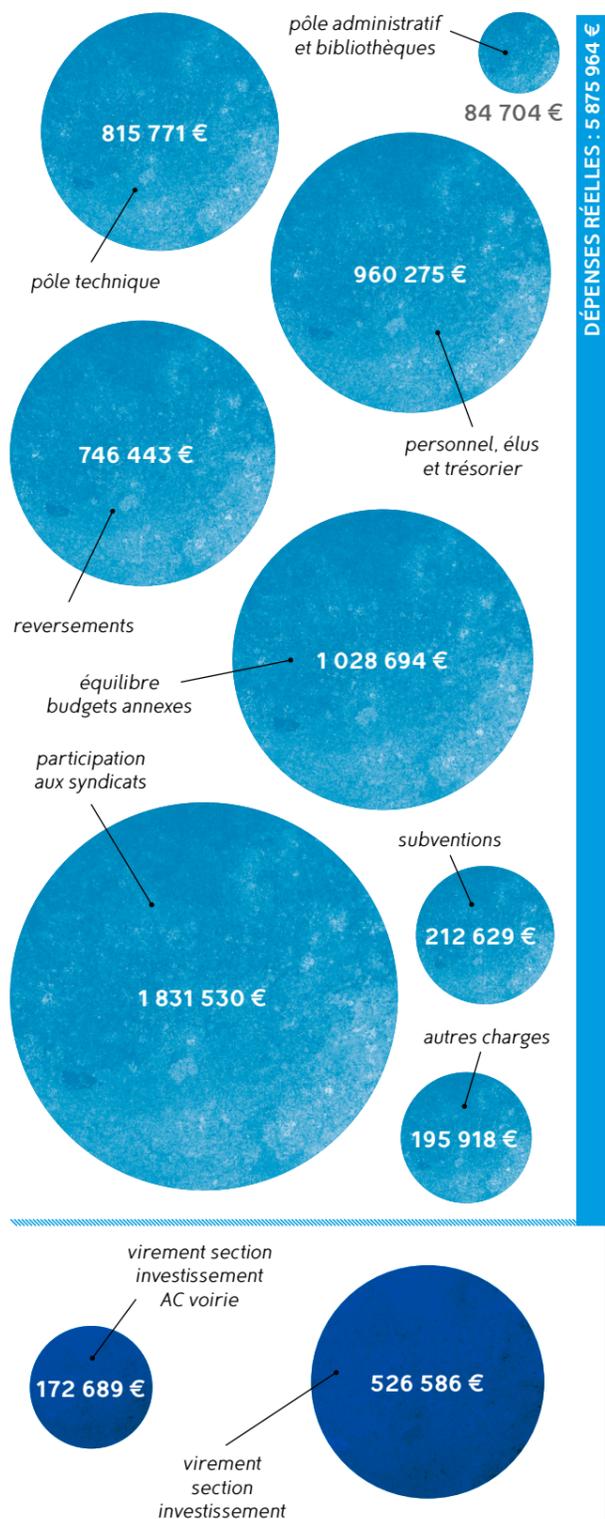
AUTRES CHARGES	195 918 €
Intérêts des emprunts et ligne de trésorerie	85 266 €
Dotations aux amortissements	96 537 €
Dépenses imprévues et services bancaires	14 115 €

DÉPENSES RÉELLES

Virement section investissement AC voirie	172 689 €
Virement section investissement	526 586 €

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP

6 575 239 €



DÉPENSES RÉELLES : 5 875 964 €

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 6 575 239 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BP

PRESTATIONS	73 480 €
Travaux sous mandat des communes	30 000 €
Subvention Programme d'Intérêt Général	40 000 €
Location chapiteaux	3 480 €

IMPÔTS ET TAXES	3 136 579 €
Taxe d'Habitation	1 025 333 €
Taxe Foncière	778 519 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti	323 019 €
Cotisation Foncière des Entreprises	533 536 €
Cotisation Valeur ajoutée des Entreprises	213 543 €
Taxes sur les Surfaces Commerciales	42 039 €
Imposition Forfaitaire sur Entreprises Réseaux	97 343 €
Taxe de séjour	25 000 €
Taxe GEMAPI	98 247 €

TAXES ORDURES MÉNAGÈRES	1 377 483 €
Taxes Ordures Ménagères Lèze	806 469 €
Taxes Ordures Ménagères Arize	571 014 €

REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	480 306 €
Mise à disposition de personnel	75 493 €
Remboursement EHPAD et XPLORIA	4 000 €
Attributions compensatrices négatives	81 526 €
Aides à l'emploi CAE	0 €
Remboursement SMECTOM et CC Volvestre	70 000 €
Loyers bâtiments et remboursement EHPAD	218 840 €
Remboursement sinistres et personnel	30 447 €

DOTATIONS ET ALLOCATIONS	760 507 €
Fonds National Péréquation des Ressources	120 000 €
Dotation ÉTAT au Fonctionnement	225 916 €
Dotation ÉTAT au Fonctionnement bonifiée	195 925 €
Subventions Département/personnel, ISCRA	29 377 €
Allocations Compensatrices TP, TFNB et TF	189 289 €

AUTRES PRODUITS FINANCIERS	20 119 €
-----------------------------------	-----------------

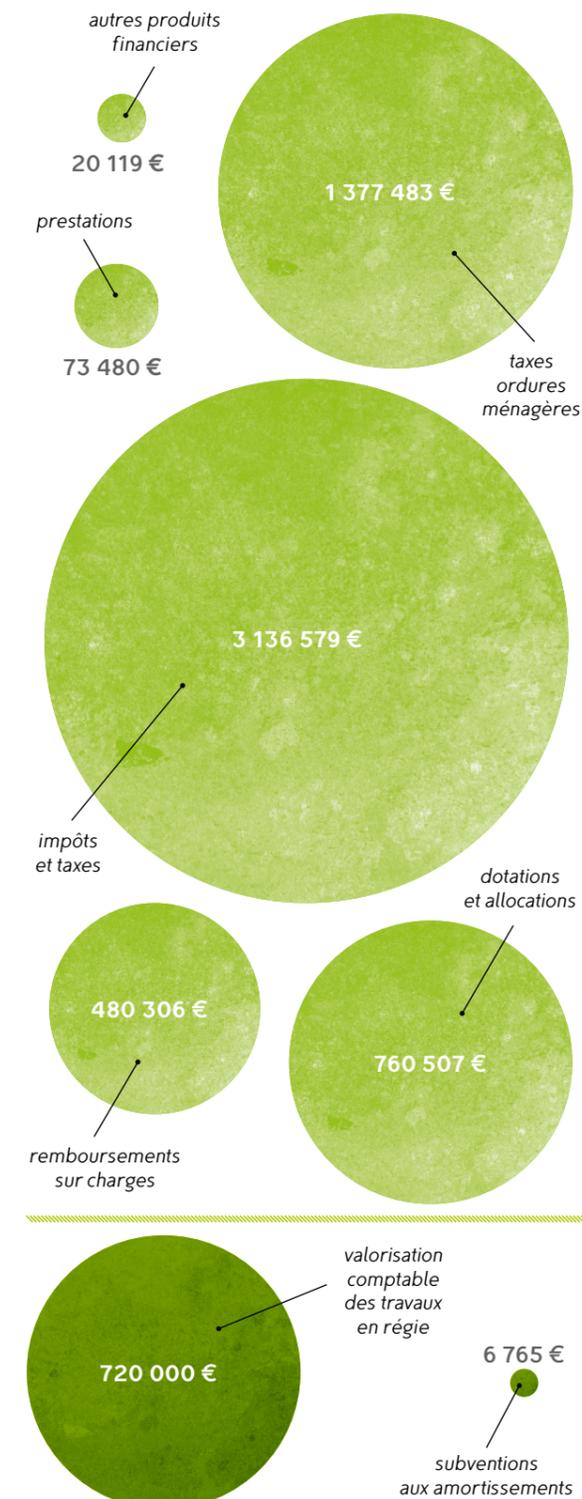
RECETTES RÉELLES

Valorisation comptable des travaux en régie	720 000 €
Subventions aux amortissements	6 765 €

Excédent de fonctionnement reporté 0 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP

6 575 239 €



RECETTES RÉELLES : 5 848 474 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 6 575 239 €

FINANCES

Budget Principal

Section investissement du budget primitif

PRÉVISIONNEL 2019

DÉPENSES (AVEC R.A.R)

D'INVESTISSEMENT 2019

DÉPENSES TRAVAUX DE VOIRIE	1 512 652 €
Travaux de voirie + intempéries	1 125 228 €
Travaux sur ouvrages d'art	387 424 €
DÉCHETTERIES LÉZAT ET LE FOSSAT	302 286 €
TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES	24 276 €
MAISON DE SANTÉ	967 840 €
MATÉRIEL : VOIRIE, SIGNALÉTIQUE...	121 619 €
MATÉRIEL INFORM, MOBILIER BIBLIOTHÈQUES	24 699 €
CHAPITEAU	34 214 €
ÉTUDES ET DIAGNOSTIC	263 660 €
PLUI, PIG, aide immobilier entreprises...	
REMBOURSEMENT ANNUITÉS EMPRUNTS	481 429 €
TRAVAUX RIVIÈRE ARIZE SMBVA	46 726 €
ÉCRITURES DIVERSES	6 765 €
Amortissements,	6 765 €
ÉCRITURE D'IMMOBILISATION ZAE LÉZAT	106 670 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	647 541 €

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP **4 540 377 €**

RECETTES

D'INVESTISSEMENT 2019

RECETTES TRAVAUX DE VOIRIE	1 002 537 €
Subventions	762 537 €
Prêts	240 000 €
TRAVAUX SOUS MANDATS COMMUNES	80 000 €
Participation des communes	40 000 €
Subventions	40 000 €
DÉCHETTERIES LÉZAT ET LE FOSSAT	119 936 €
Subventions	119 936 €
MAISON DE SANTÉ	800 000 €
Subventions	640 000 €
Prêts	160 000 €
MATÉRIEL : VOIRIE, SIGNALÉTIQUE...	54 072 €
Subventions	54 072 €
RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES	10 325 €
Subventions	10 325 €
MARE PÉDAGOGIQUE XPLORIA	47 500 €
Subventions	47 500 €
ÉTUDES ET DIAGNOSTIC	30 464 €
Subvention PLUI, Ressoucerie,...	30 464 €
REMBOURSEMENT ANNUITÉS EMPRUNTS	139 028 €
Remboursement voirie communes	139 028 €
VENTE BÂTIMENT + TERRAIN ZA + PELLE	172 200 €
ÉCRITURES DIVERSES	216 555 €
Amortissements, subventions façades ...	
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA	533 330 €
VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	699 275 €
AFFECTATION DE RÉSULTAT	635 155 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT BP	4 540 377 €

Aujourd'hui trois ans après la fusion des communautés de communes de la Lèze et de l'Arize, grâce à une gestion rigoureuse de la commission finance, nous avons réussi à rétablir deux ratios clés de la santé financière d'une collectivité :

- **l'épargne brute ou CAF**, indicateur de la santé financière des collectivités.
Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant.
TAUX Arize Lèze : 3,3 % en 2016 et 13 % en 2019
- **la capacité de désendettement**, indicateur de solvabilité.
La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute). La collectivité est-elle en capacité

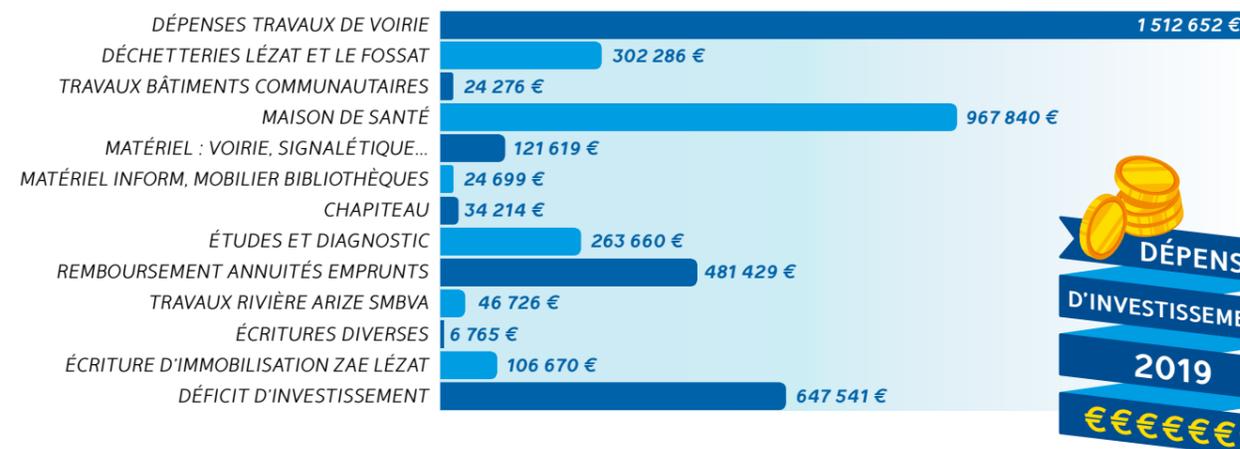
de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 10 et 12 ans. Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement entre 5 et 7 ans.

RATIO Arize Lèze : 24 ans en 2016 et 5 ans en 2019

Maintenant la Communauté de communes peut envisager de nouveaux investissements comme la future création d'une maison de santé au Mas d'Azil sans augmenter la fiscalité future.

Philippe JALOUX,
Vice-président
en charge des finances



Budgets annexes

Activités complémentaires

PRÉVISIONNEL 2019



DÉPENSES 2019

BUDGET CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL

ARIZE-LÈZE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 377 721 €
Services LÉO LAGRANGE	1 359 771 €
Déficit de fonctionnement	17 950 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	22 128 €
Achat minibus	22 128 €



RECETTES 2019

BUDGET CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL

ARIZE-LÈZE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 377 721 €
Subvention du Budget Principal	914 351 €
Subventions CAF, CD09...	463 370 €
Excédent de fonctionnement reporté	0 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	26 686 €
Amortissements et excédent reporté	26 686 €



DÉPENSES 2019

BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

DE LÉZAT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	376 137 €
Intérêt d'emprunts	6 706 €
Sortie de stock sur vente	369 431 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	476 101 €
Ecriture d'inventaire (terrains aménagés)	301 670 €
Remboursement capital d'emprunts prêt	20 000 €
Déficit reporté	154 431 €

RECETTES 2019

BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

DE LÉZAT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	376 137 €
Ventes de lots	46 470 €
Subvention du Budget Principal	12 848 €
Variations en-cours production de biens	301 670 €
Excédent reporté	15 149 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	476 101 €
Subvention Budget Principal	106 670 €
Ecriture d'inventaire (terrains aménagés)	369 431 €

DÉPENSES 2019

BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISE DE LÉZAT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	154 297 €
Fournitures, entretien, assurance, tél, fibre	63 405 €
Mise à disposition de personnel	61 493 €
Emprunts	13 884 €
Virement à la section d'investissement	13 203 €
Déficit de fonctionnement reporté	2 312 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (AVEC R.A.R)	143 201 €
Architecte et études	3 371 €
Mobilier et matériel	41 858 €
Construction bâtiment et extérieurs	15 188 €
Remboursement capital d'emprunts prêt	48 665 €
Déficit d'investissement reporté	34 119 €

RECETTES 2019

BUDGET HÔTEL D'ENTREPRISE DE LÉZAT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	154 297 €
Subvention du Budget Principal	95 617 €
Location espaces coworking et FabLab	3 680 €
Subvention Fab Région	55 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (AVEC R.A.R)	143 201 €
Subventions Union Européenne	129 998 €
Virement section fonctionnement	13 203 €
Excédent reporté	0 €
Affectation de résultats	0 €

DÉPENSES 2019

BUDGET TRANSPORT À LA DEMANDE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	17 697 €
Facturation transporteur	15 020 €
Déficit reporté	2 677 €

RECETTES 2019

BUDGET TRANSPORT À LA DEMANDE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 697 €
Participation usagers	1 300 €
Subventions Région et Département	10 519 €
Subvention Budget Principal	5 878 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 359 €
Excédent reporté	4 359 €



UN PROJET DE NAVETTES

La commission « transport » et les élus communautaires souhaitent participer efficacement au développement du territoire et résoudre les problématiques de déplacements. C'est pour cela qu'en complément du service TAD, une étude a été engagée avec les services de la Région Occitanie (domaine de compétence) pour désenclaver notre territoire vers la métropole toulousaine par des navettes organisées sur la vallée de l'Arize et sur la vallée de la Lèze. Ce dossier sensible mais hautement important intègre le champ des sensibilisations du plan climat énergie.



Les impôts locaux

Un budget voté sans augmentation des taux

CONVERGENCE
FISCALE EN 2020

Les élus de la communauté des communes ont décidé, pour l'exercice budgétaire 2019, de ne pas augmenter les impôts locaux et cela en corrélation avec un budget maîtrisé.

Il est à noter cependant que les bases fiscales évoluent annuellement suivant des calculs effectués par les services de l'état.

Un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux des 3 Taxes avait été instauré depuis la fusion de 2017. Cette convergence des taux sur la Taxe d'Habitation, les Taxe Foncière sur le Bâti et sur le Non Bâti est programmée pour 2020, les contributions seront donc harmonisées pour les familles et les entreprises des deux vallées dès l'année prochaine.

La taxe GEMAPI va apparaître dès cette année dans les avis d'imposition, elle a été votée par la communauté de communes suivant les appels à contributions des 2 syndicats de gestion des rivières de l'Arize et de La Lèze.

Jean Claude
COMMENGE
Vice-Président
en charge
de la fiscalité
et des transports

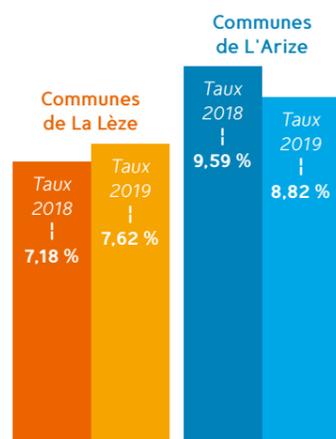


IMPOSITION 2019

Intégration fiscale progressive des taux additionnels par vallée avec 0% d'augmentation évaluées par les services de la DGFIP



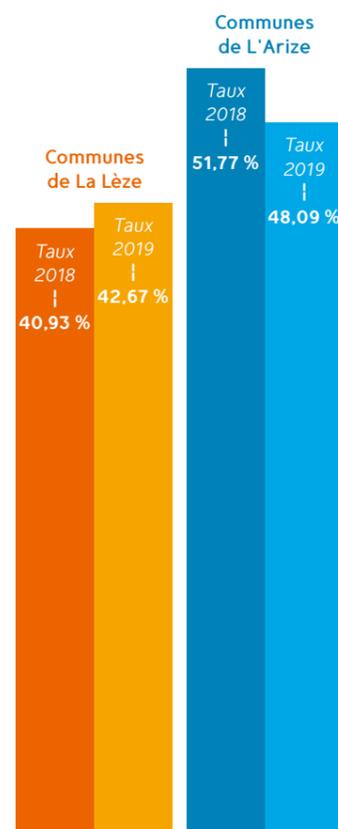
----- Taxe Habitation -----



----- Taxe Foncier bâti -----

Le Taux de CFE de 34,61 % n'est pas modifié pour l'exercice 2019

CFE = 34,61 %



--- Taxe Foncier non bâti ---

TAXE GEMAPI

La taxe GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » s'ajoute aux 4 taxes (foncier bâti, non bâti, habitation et cotisation foncière des entreprises)

Elle est destinée à permettre aux syndicats de rivières, auxquels la compétence a été déléguée, de prendre en charge notamment les aménagements liés aux crues.

Les demandes de contribution 2019 représentent un montant total de 98 247 € soit 34 408 € pour le SMIVAL et 63 839 € pour le SMBVA

Les taux additionnels de GEMAPI applicables en 2019 déterminés par le service de fiscalité directe locale sont les suivants :

Taxe	Taux
TH.THLV	0,375 %
TFPB	0,345 %
TFPNB	1,990 %
CFE	0,553 %

L'Hôtel d'entreprises Arize Lèze

Une vocation pluridisciplinaire

www.arizeleze-entreprendre.fr

Un an après son ouverture, l'hôtel d'entreprises Arize Lèze de Lézat dévoile ses atouts et connaît une dynamique en plein essor.

La structure vient de connaître une forte vague d'adhésions d'usagers avec plus de 100 cotisants. Une dizaine d'entrepreneurs y ont déjà installé leur outil de travail. La communauté de communes a investi dans de nouvelles machines sur les ateliers Fablab et dans un réaménagement du mobilier dans les bureaux partagés du Coworking. L'équipe d'encadrement vient d'être renouvelée, les missions d'accueil et d'animation ont été confortées, une communication plus dynamique a été mise en œuvre et les statuts de collaborateur bénévole et de « référent machines » ont été formalisés par conventions.

Les tarifs des prestations ont été actualisés afin de répondre aux besoins des particuliers et des professionnels. Des partenariats ont été conclus avec les chambres consulaires ou d'autres institutions (PNR, Ressourcerie).

Des ateliers formations sont régulièrement offerts aux usagers.

La structure vient de bénéficier de l'agrément préfectoral pour la domiciliation d'entreprises.

De nombreux jeunes ont été accueillis (groupes scolaires, périscolaires, étudiants...).

De multiples projets ont pu éclore dans les ateliers du Fablab avec la production d'œuvres à caractère innovant.

La vocation pluridisciplinaire de l'hôtel d'entreprises semble trouver ses lettres de noblesse, il offre des services adaptés aux besoins des professionnels, un lieu de découverte et de loisirs pour donner libre court à l'imagination des particuliers et enfin et surtout un objet pédagogique et didactique pour les plus jeunes.

François VANDERSTRAETEN
Vice-Président référent
sur l'Hôtel d'entreprises



RENSEIGNEMENTS

Vous souhaitez découvrir les services proposés, le meilleur accueil vous sera réservé.

Des ateliers formations sont programmés tous les mois, vous pouvez y participer gratuitement.

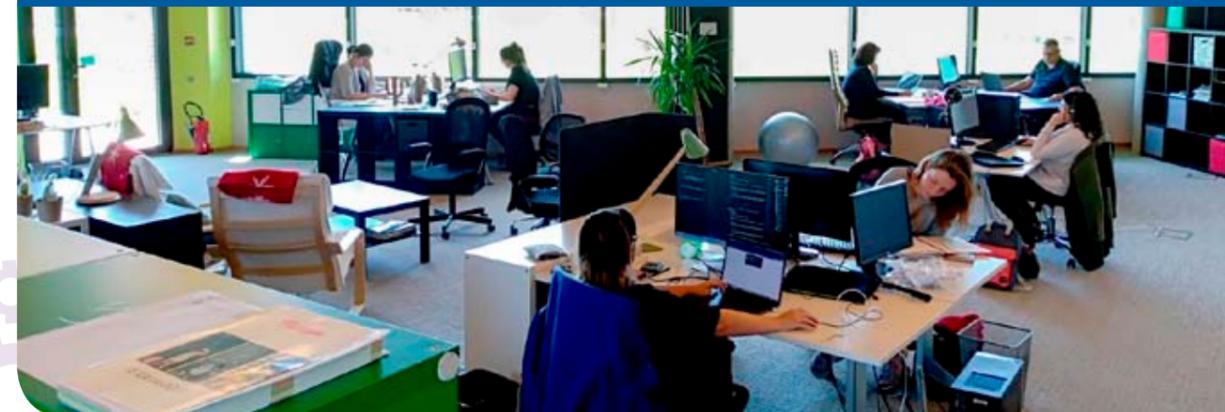
Vous souhaitez être informé sur la vie du lieu, vous pouvez vous inscrire à la Newsletter

Informations :
• 05 32 11 13 44
• ou arizeleze-innovation@orange.fr



LA STRUCTURE VUE DU CIEL

UN COIN DE L'ESPACE COWORKING



Hôtel d'entreprises

// Arize-Lèze

6 BONNES RAISONS DE TRAVAILLER EN COWORKING

L'espace de coworking s'adresse aux indépendants, salariés, associations ou encore TPE.

1 // PROFITER DE LA FLEXIBILITÉ

Votre bureau n'attend que vous aux horaires qui vous arrangent. Vous n'avez plus qu'à vous concentrer sur votre activité.

2 // RENFORCER VOTRE RÉSEAU

Faites connaissance avec d'autres professionnels de domaines différents. L'échange de compétences favorise l'émergence de projets.

3 // UN ESPACE DE TRAVAIL DÉDIÉ

Bureau, écran, caisson de rangement, lampe, fauteuil sont mis à votre disposition.

4 // DES SERVICES ASSOCIÉS

Internet haut débit, boissons, espace reprographie, location de salles, ménage.

5 // DES ÉVÈNEMENTS RÉGULIERS

Ateliers, soirées réseautage, événements...
Votre espace de coworking ne manque pas d'animations !

6 // DOMICILIATION POSSIBLE

Vous avez la possibilité d'héberger votre entreprise à notre adresse.



NOS 3 OFFRES

Internet très haut débit!
100 Mo

1 // COWORKING NOMADE

- Poste de travail avec écran (sans ordinateur)
- Tarif à la demi-journée 5,00 €
- Tarif à la journée 9,00 €

2 // COWORKING NOMADE +

- Poste de travail avec ordinateur fixe et logiciels
- Tarif à l'heure 2,50 €
- Tarif à la demi-journée 7,00 €
- Tarif à la journée 15,00 €

3 // COWORKING RÉSIDENT PERMANENT

- Poste de travail fixe avec écran, caisson tiroir à clé, pass pour accès 24 heures / 7 jours. Salle de réunions ou RDV.
- Charges comprises (électricité, eau, ménage, internet)
- 50 unités de reprographie
- Loyer mensuel 100,00 €
- Option ordinateur fixe et applications bureautique 20,00 €

LES MACHINES DU FABLAB

// L'IMPRESSION 3D

C'est un processus qui consiste à imprimer des objets physiques en 3D par superposition de différentes couches.

- Imprimante 3D 19,20 €/kg
- Imprimante 3D Pro 33,60 €/kg

// LA DÉCOUPE LASER

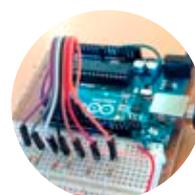
Ce type de machine permet de découper ou de graver différents matériaux (papier, carton, contre-plaqué, cuir, pmma...) à partir d'un fichier vectoriel.

- Laser 10,80 €/h
- Laser Pro 21,60 €/h

// LE PLOTTER VINYLE

Le plotter vinyle est comme une imprimante, à la différence qu'au lieu de projeter de l'encre, c'est un scalpel qui découpe un adhésif vinyle.

- Plotter découpe 6,00 €/m
- Plotter découpe Pro 10,80 €/m



// L'IMPRESSION TRACEUR

Cette machine permet d'imprimer sur de grandes largeurs de papier.

- Impression Grand Format 60 unités
- Impression Grand Format Pro 120 unités

// LA BRODEUSE NUMÉRIQUE

Elle permet de broder un motif que l'on a conçu sur une pièce textile de manière automatisée.

- Brodeuse numérique 10,80 €/h
- Brodeuse numérique Pro 16,80 €/h

// FRAISEUSE NUMÉRIQUE — LA CNC

Machine-outil à commande numérique, la fraiseuse numérique permet d'usiner (creuser) dans différents matériaux comme le bois, soit en 2D, soit en 3D.

- CNC 10,80 €/h
- CNC Pro 21,60 €/h

// ATELIER BOIS

Le fablab possède des machines dites « classiques », de l'outillage usuel (tour à bois etc...) qui permettent à un usager de produire des pièces manufacturées.

- Atelier Bois 6,00 €/j
- Atelier Bois pro 10,80 €/j

// ÉLECTRONIQUE : ARDUINO

Arduino est un circuit imprimé open source sur lequel se trouve un microcontrôleur qui peut être programmé. Ainsi grâce à ce petit objet, on peut prototyper des projets interactifs rapidement.

- Atelier électronique 1,20 €/j